

Cette procédure m'oblige :

- ◆ à étudier dès maintenant, et **avant le 20 mars 18 heures**, les différentes possibilités de poursuites d'études qui s'offrent à moi
- ◆ à confirmer mes vœux **au plus tard le 2 avril**
- ◆ à classer mes candidatures par ordre de préférence **avant le 31 mai**
- ◆ à répondre **à la proposition d'admission** qui me sera faite
- ◆ à participer à la procédure complémentaire, si je n'ai eu aucune proposition d'admission.

ATTENTION :

le classement des candidatures est essentiel : la proposition d'admission qui me sera faite sera la mieux placée possible dans l'ordre de mes vœux et les vœux suivants ne me seront donc pas proposés.

Pour construire mon projet d'avenir, je ne suis pas seul(e) :

Je peux en parler et obtenir conseil auprès :

- ◆ du professeur principal
 - ◆ du conseiller d'orientation-psychologue
 - ◆ de mes professeurs
 - ◆ des personnes qui exercent une activité professionnelle qui m'intéresse
 - ◆ des étudiants qui suivent une formation à laquelle je pense
 - ◆ des services d'information et d'orientation des universités
- Et bien sûr, auprès de mes parents, mes ami(e)s....

Je consulte les publications de l'Onisep, notamment :

- ◆ l'« Après Bac » régional (parution décembre)
- ◆ l'« Après Bac » national (parution janvier)
- ◆ les revues « Parcours »

Je participe aux différentes actions d'information

- ◆ dans mon lycée
- ◆ au centre d'information et d'orientation
- ◆ à des salons des métiers et des formations (tous les salons sont sur www.ac-montpellier.fr/orientation)
- ◆ lors des journées portes ouvertes

Je m'informe sur internet

Université de Montpellier : www.umontpellier.fr

Université Paul Valéry - Montpellier : www.univ-montp3.fr

Université de Nîmes : www.unimes.fr

Université de Perpignan : www.univ-perp.fr

Je peux demander l'avis de l'université sur mon projet d'études en 1ère année de licence en me connectant à son site ou sur www.admission-postbac.fr

- ◆ IUT de Béziers : www.iutbeziers.fr
- ◆ IUT de Montpellier et son antenne de Sète : www.iutmntp.univ-montp2.fr
- ◆ IUT de Nîmes : www.iut-nimes.fr
- ◆ IUT de Perpignan et ses antennes de Carcassonne et Narbonne : www.iut-perpignan.fr/
- ◆ Lycées de l'académie de Montpellier : www.education.gouv.fr/acce_public/search.php
- ◆ Rectorat de Montpellier : www.ac-montpellier.fr/cid88100/1ere-annee-enseignement-superieur.html
- ◆ Campus France : www.campusfrance.org
- ◆ Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions : www.onisep.fr et www.lyceens-languedoc-roussillon.fr
- ◆ Portail étudiant du ministère de l'éducation nationale : www.etudiant.gouv.fr
- ◆ Portail de l'enseignement agricole : www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/



Rectorat de l'académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tel : 04 67 91 47 00
<http://www.ac-montpellier.fr/>



Admission Postbac 2016

En 2016, pour poursuivre des études supérieures en France dans l'enseignement public ou privé sous contrat dans une des formations suivantes

- ◆ Brevet de technicien supérieur (BTS)
- ◆ Brevet de technicien supérieur Agricole (BTSA)
- ◆ Classe de mise à niveau en arts appliqués
- ◆ Classe de mise à niveau en hôtellerie
- ◆ Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)
- ◆ Classe préparatoire aux études supérieures (CPES)
- ◆ Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST)
- ◆ Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
- ◆ Diplôme des Métiers d'Art (DMA)
- ◆ Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
- ◆ Licence (L1)
- ◆ Première année commune aux études de santé (PACES)
- ◆ Écoles d'architecture, d'art, de commerce, d'ingénieurs

Je saisis ma candidature en 1ère année
sur le portail national www.admission-postbac.fr

PREMIÈRE ÉTAPE

Je m'informe

à partir du mardi 1er décembre

Je saisis mes candidatures

du **mercredi 20 janvier**
jusqu'au **dimanche 20 mars 18 heures**

sur le portail : www.admission-postbac.fr

DEUXIÈME ÉTAPE

Je confirme mes vœux, je constitue et j'envoie mes dossiers papier

lorsque cela m'est demandé sur la fiche de candidature **jusqu'au samedi 2 avril**

Je classe mes candidatures par ordre de préférence

du **mercredi 20 janvier** jusqu'au **mardi 31 mai**

TROISIÈME ÉTAPE

Je prends connaissance le **mercredi 8**, le **jeudi 23 juin** et le **jeudi 14 juillet** sur www.admission-postbac.fr de la proposition d'admission qui m'est faite et j'y réponds avant le lundi 13 juin pour la 1^{er} phase, le mardi 28 juin pour la 2^{ème} phase et avant le mardi 19 juillet 14 h 00 pour la dernière phase

Je dois participer à chacune des phases d'admission tant que je n'ai pas répondu « Oui définitif »

Je procède à mon inscription administrative (selon les modalités qui me seront indiqués sur mon dossier)

AIDE À L'ORIENTATION

Si j'envisage de préparer une licence, je peux demander un avis ou un conseil (dispositif d'orientation active – conseil pour votre L1) à l'université en me connectant à son site (voir adresses au recto) dès début janvier ou sur www.admission-postbac.fr à partir du 20 janvier 2016. Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre émettra un avis sur tous mes vœux de poursuite d'études.

Quels que soient les conseils qui m'auront été donnés, je resterai libre de ma décision

... et si je n'ai eu aucune proposition d'admission, je participe à la procédure complémentaire

du vendredi 24 juin au vendredi 9 septembre

Année scolaire 2015-2016	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
Information	A partir du mardi 1er									
Orientation active (selon le cas)		A partir du mercredi 20								
Saisie des candidatures		A partir du mercredi 20		Jusqu'au dimanche 20						
Confirmation des vœux		A partir du mercredi 20			Jusqu'au samedi 2					
Envoi des dossiers papier					Jusqu'au samedi 2					
Classement des candidatures par ordre de préférence		A partir du mercredi 20				Jusqu'au mardi 31				
Propositions d'admission (à 14 h 00)							mercredi 8 et jeudi 23	Jeudi 14		
Procédure complémentaire							A partir du vendredi 24			Jusqu'au vendredi 9
Inscription										